

Conseil municipal  
Du 17 avril 2008

Allocution de M. Didier Jonemann

### **8- Projet d'aménagement du site de l'hôpital : engagements de la ville**

Tout d'abord, nous partageons le même constat : le projet d'aménagement global proposé par le Préfet est la première étape d'un projet d'intérêt général dont nous ne voulons pas car il est absolument contraire aux intérêts de la ville.

Nous vous suivons encore parfaitement lorsque vous dites que le Préfet offre à la commune une possibilité de retrouver une certaine autonomie sur le projet.

Nous sommes complètement d'accord sur le fait que la ville doit porter elle-même l'opération en tant que maître d'ouvrage et nous pensons même qu'il faut tout mettre en œuvre pour que ce soit le cas.

Nous pensons qu'il faut adhérer aux objectifs de constructions de l'Etat : 400 logements dont 40% de logements sociaux. En effet, le nombre de demandeurs de logements sociaux est de 169 familles enregistrées en Préfecture au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Vu le nombre de logements disponibles et le taux de rotation constaté, satisfaire cette demande nécessiterait 5 années d'attente. Au-delà, il est à noter que 953 familles locataires du parc privé peuvent prétendre au logement social, soit 65% de l'ensemble des locataires du parc privé. Il y a donc potentiellement de la part des vésigondins, une large demande de logements sociaux.

En revanche, nous pensons qu'il est absolument nécessaire de retravailler la définition des autres objectifs, notamment ceux concernant les directives de la notice architecturale et paysagère dont je vous rappelle qu'elle n'est pas substituable au futur plan d'aménagement du site.

Le plus gros reproche que nous puissions faire sur ces objectifs est leur absence totale de prise en compte des intérêts des habitants actuels et futurs et leur concentration exclusive sur la préservation d'éléments architecturaux et paysagers dont l'intérêt reste à démontrer.

Oui à la préservation du bâtiment historique de l'hôpital mais :

- pourquoi vouloir restaurer la perspective sur les coteaux de Louveciennes par la création d'une pelouse dont la taille disproportionnée risque de

compromettre la possibilité d'introduire le bâti dans le parc boisé existant et de rester en cohérence avec le concept de « ville parc » du Vésinet ?

- dans le même esprit, pourquoi vouloir conserver le mur d'enceinte ? Nous comprenons bien qu'il date de la construction de l'ensemble d'origine mais il aboutit surtout à enclaver les futures constructions les rendant plus proches d'un lotissement que d'un nouveau quartier, à empêcher l'ouverture sur le reste de la ville, à interdire la mise en place de circulations douces le long de la rue de l'Ecluse ; nous avons bien noté la possibilité évoquée de déplacer celui-ci pour le reconstruire à l'identique mais à quel coût ? Le jeu en vaut-il vraiment la chandelle ?

La notice architecturale et paysagère fait référence à un programme devant s'appuyer sur une architecture contemporaine de qualité et de haute qualité environnementale que nous approuvons. De même que nous approuvons la nécessaire densification du bâti moins consommatrice d'espace permettant ainsi de garantir aux habitants de grands espaces boisés et paysagers et une trame verte lisible et adaptée à l'échelle du quartier Princesse, reliée aux grands espaces paysagers de la ville du Vésinet et aux bords de Seine.

Nous déplorons dans ce projet de délibération, l'absence de référence au souhait de la commune de disposer d'équipements à caractère social, maison de retraite, foyer pour personnes handicapées... qui pourraient satisfaire certains besoins des Vésigondins tout en venant en déduction des logements à construire.

Bien évidemment, nous pensons que la polémique n'est pas de mise sur un tel projet.

Néanmoins, nous nous étonnons de la faible place laissée au Conseil Municipal et aux Vésigondins pour s'exprimer sur ce dossier.

Lorsque vous demandez au Conseil municipal de vous donner le pouvoir de négocier avec les services de l'Etat le contenu du projet de protocole au mieux des intérêts de la Commune, nous nous interrogeons légitimement sur ce que sont ces intérêts. Quand et où ont-ils été débattus ? Ont-ils été définis ? Quels sont-ils ?

Lorsque vous demandez dès à présent le pouvoir de signer ce protocole, nous déplorons que sur un document qui peut très vite devenir très engageant pour le futur (je ne parle pas encore une fois de l'objectif du nombre de logements mais des directives qu'il peut contenir), le projet de protocole ne soit à aucun moment soumis à l'avis du Conseil municipal.

Lorsque vous parlez de la révision simplifiée du plan d'occupation des sols, nous nous étonnons que vous ne mentionniez pas la nécessité d'entamer parallèlement la définition d'un Projet d'aménagement et de développement durable pour ce quartier, ce qui permettrait d'associer les habitants du quartier Princesse mais aussi tous les Vésigondins au projet. Nous pourrions ainsi définir ensemble d'une manière plus précise les orientations et prescriptions particulières concernant ce

quartier, les habitants pouvant alors être associés à l'élaboration de ce plan d'aménagement et de développement durable par le biais des réunions d'information, de consultation ou de concertation menées par la municipalité suivant les modalités que celle-ci aura fixées. Des équipements culturels et sportifs à n'en pas douter seront certainement au cœur des préoccupations d'un grand nombre connaissant la carence actuelle en ce type de structure dans ce quartier.

En conclusion, notre position est simple : nous sommes prêts à donner notre accord sur vos propositions à condition :

- de limiter les engagements forts de la commune au nombre de logements à construire,
- de reprendre la main sur les directives architecturales et paysagères,
- de prévoir un processus qui permette une véritable prise en compte de l'avis des Vésigondins et de leurs intérêts réels,
- de créer dans les meilleurs délais un comité de pilotage associant des représentants des riverains, des associations parties-prenantes du projet, de représentants du commerce de proximité, les services techniques de la ville, des élus de la majorité et de l'opposition.

Nous ne voulons pas sous prétexte d'urgence à statuer priver encore une fois la population vésigondine d'un débat auquel elle a droit sur un projet majeur pour l'avenir de notre commune.